

## Les joueurs, acteurs de la ludothèque

- Nous achetons régulièrement des jeux et des jouets. Vos **idées et suggestions** nous intéressent : n'hésitez pas à nous en faire part.
- Si vous cherchez à vous **séparer de vos anciens jeux et jouets**, pensez à nous ! Ils peuvent nous intéresser.

- La ludo, c'est aussi un lieu d'entraide et de soutien. Elle vit grâce aux familles qui la fréquentent et à ses **bénévoles** ! Vous avez envie de vous investir plus, pour une heure, une journée, ou à un événement, faites-vous connaître auprès de l'équipe ... Nous recherchons des **compétences variées** (couture, fabrication de jeux en bois, animation, accueil du public ...)
- Vous pouvez également nous contacter si vous avez un **projet d'animation jeu** avec la ludothèque, que vous soyez un particulier, une collectivité, une association... Construisons ensemble de **nouveaux projets** !

## Accès à la ludothèque et adhésion

- Le **jeu sur place** à la ludothèque est un service **libre et gratuit**.
- La ludothèque est un service de **l'Association Familiale de Saint-Egrève**.
- Vous pouvez **adhérer** à l'Association Familiale pour pouvoir **emprunter des jeux** et accéder aux autres services de l'Association.
- L'adhésion est valable pour **toute la famille, pendant une année scolaire** de septembre à septembre.



## Lieux et horaires

- **La MSF** « Maison des Solidarités et des Familles »  
38 rue de la Gare
- **L'Îlot des enfants** 1 chemin des faux sauniers (quartier Fiancéy)
- **L'Espace Europe** 33 avenue de l'Europe

### M.S.F.

<b>Mardi</b>	16h - 18h30	<b>Accueil 0-6 ans</b>
<b>Mercredi</b>	9h30 - 12h	<b>Accueil 0-6 ans</b>

### ÎLOT DES ENFANTS

<b>Mercredi</b>	14h-18h30	<b>Accueil Tout Public</b>
<b>Judi</b>	16h-18h30	<b>Accueil Tout Public</b>

## La ludo c'est aussi :

**Les soirées jeux**, une fois par mois à l'espace Europe pour les adultes et les enfants à partir de 6 ans.  
**Les après-midi Jeu de rôle**, toutes les 3 semaines à l'espace Europe, pour les adultes et les jeunes à partir de 15 ans.  
« **La semaine du jeu** » en octobre, « **le jeu dans tous ses états** » en avril et des événements hors les murs tout au long de l'année (Festival « A vous de voir », ludo parc ...)  
**Des prêts spécifiques** aux collectivités.

Plus d'informations en ludothèque et sur le site de l'Association Familiale : <https://www.af-st-egreve.org>

**Contacts** : 06 33 96 39 85 ludotheque-afse@orange.fr



## LUOTHÈQUE DE L'ASSOCIATION FAMILIALE Règlement intérieur

La ludothèque de l'Association Familiale de Saint Egrève est un **lieu de convivialité autour du jeu et du jouet**.

Nous vous accueillons chaque semaine pour du **jeu sur place** et du **prêt de jeux et de jouets** lors de nos temps d'ouverture au public.

La ludothèque est un espace de **liberté**, d'**échanges** et de **plaisir partagé**, qui permet de passer un bon moment autour du jeu avec son enfant, entre amis ou en famille et de faire des **découvertes ludiques**...

## Un seul objectif : prendre plaisir à jouer !

L'**équipe de la ludothèque** composée d'une **salariée** et de **bénévoles** est là pour vous **accueillir**, conseiller, proposer et expliquer des jeux, assurer le prêt et l'installation des espaces.

Nous vous remercions de respecter les quelques **règles de vie** suivantes, qui permettent d'assurer la **qualité des moments de jeu pour tous**.

Merci !

*L'équipe de la ludothèque, septembre 2024.*



## Règles de vie de la ludothèque

- Lors de votre arrivée, **merci de vous signaler** auprès d'une personne de l'équipe, salarié ou bénévole qui vous accueillera et vous expliquera le fonctionnement du lieu si besoin.
- L'accès à la ludothèque se fait **sans chaussures** pour les adultes et les enfants. Merci de vous déchausser dans le hall avant d'accéder aux espaces de jeux.
- Pour la sécurité et le bien-être de tous, le nombre de personnes dans la ludothèque (enfants, adultes visiteurs et équipe de la ludothèque) ne peut excéder **35 personnes à l'Ilot des enfants, et 25 personnes à la MSF**. Merci de votre compréhension si nous étions dans l'incapacité de vous accueillir ou si nous vous demandions de laisser la place à d'autres joueurs.
- Il est possible de prendre le **goûter dans le hall** ou dans **l'espace extérieur** de la ludothèque.
- Afin de préserver le jeu des enfants et de garantir la disponibilité des adultes nous vous invitons à **ne pas utiliser de téléphone dans la ludothèque**.
- Un **espace de change** est à votre disposition dans les sanitaires.
- A l'Ilot des enfants, un **garage à poussettes** est à votre disposition à l'entrée du bâtiment.
- Afin de favoriser la qualité du jeu des plus jeunes et l'accès à la ludothèque au plus grand nombre nous vous invitons à jouer sur place pour une **durée moyenne d'une heure et demie**. Dans le cas où la jauge serait atteinte l'équipe de la ludothèque se réserve le droit de demander aux personnes qui sont présentes depuis plus d'une heure et demie de laisser leur place à de nouveaux joueurs.

## Le jeu sur place

- L'accès à la ludothèque pour **le jeu sur place est gratuit pour tous** : bébés, enfants, adolescents et adultes.
- Les enfants de **moins de 10 ans doivent être accompagnés et surveillés** par un adulte. Ils sont sous la responsabilité physique et affective des adultes qui les accompagnent.
- Pour bien jouer un enfant a besoin de sécurité affective. C'est pourquoi nous demandons aux adultes de rester **disponibles et attentifs aux enfants** qu'ils accompagnent.
- Les jouets mis à disposition pour le jeu sur place **restent dans les espaces** dans lesquels ils sont proposés. Les adultes accompagnants sont attentifs à ce que les jouets ne soient **pas déplacés d'un espace à l'autre**. Ceci afin de garantir un environnement propice au jeu pour tous.
- La ludothèque est un lieu qui encourage **le jeu libre** : nous invitons les adultes accompagnants à laisser les enfants choisir librement à quoi ils souhaitent jouer et comment.
- Les **jeux de sociétés** sont accessibles aux enfants à **partir de 4 ans. Jusqu'à 6 ans**, ils sont sortis des étagères **avec l'accompagnement d'un adulte**. Une fois la partie terminée ils devront être **rangés complets et au bon endroit**.
- **A partir de 10 ans**, les jeunes peuvent **venir jouer seuls à la ludothèque**. Pour cela, une **autorisation parentale devra être remplie et signée**. Les jeunes devront respecter les règles de vie de la ludothèque et restent sous la responsabilité de leurs parents pendant le temps de jeu.

## Le prêt de jeux

- Le **prêt** de jeux et de jouets est réservé aux **adhérents de l'association**. Cela peut être l'occasion d'adhérer !
- Les jeux et les jouets qui ne sont pas mis à disposition pour le jeu sur place peuvent être loués par les adhérents. Certains jeux sont exclus du prêt et sont réservés au jeu sur place ou aux animations de manière temporaire ou permanente.
- Chaque famille adhérente peut emprunter jusqu'à **5 jeux**, pour une durée de **2 semaines**. Les jeux de société et jouets sont loués pour **0,50 €** pour une durée de 2 semaines. Au-delà de ce délai, chaque journée d'ouverture sera facturée 0,50 € par jeu.
- Si vous souhaitez prolonger votre location, vous devez le faire avant la date limite de retour en nous contactant par mail ou par téléphone. La prolongation est possible si le jeu n'est pas réservé par un autre joueur ou prévu pour une animation.
- **Avant de l'emprunter** l'adhérent vérifie que le jeu est **complet et en bon état**.
- Les jeux sont ramenés dans le lieu où ils ont été empruntés et aux horaires des permanences. Ils doivent être **vérifiés avant d'être rendus**.
- L'adhérent s'engage à **remplacer ou rembourser** la pièce ou le jeu en cas de **détérioration importante ou de perte**.

## Application du règlement

- Une **copie de ce règlement** sera remise à **chaque usager** de la ludothèque qui s'**engage** à en prendre connaissance et à le **respecter**.
- Le présent règlement est affiché dans les locaux de la ludothèque et accessible en ligne sur le site de l'association. Toute modification sera notifiée au public par voie d'affichage.
- **L'équipe de la ludothèque** est chargée de **l'application du règlement intérieur et est légitime pour le rappeler à chaque usager**.